

l'ostentation, a affecté 50 millions à ces fins comme preuve de son intérêt dans ce programme. En vertu de ce plan les personnes qui désirent rénover ou améliorer leurs maisons peuvent emprunter des banques, si ces dernières veulent bien consentir ces prêts, à un taux d'intérêt équitable, ce qui ne veut pas dire bas. Si les banques subissent des pertes de ce chef, le Gouvernement assumera la responsabilité du montant prêté jusqu'à concurrence de 15 p. 100 et remboursera cette somme. Je suppose que les banques seront plus disposées à consentir des prêts sachant qu'il leur suffira d'obtenir des garanties jusqu'à concurrence de 85 p. 100 des prêts pour ne pas subir de pertes. Il est fort possible que ce projet serve à amorcer la construction et à stimuler l'industrie du bâtiment. J'espère qu'il en sera ainsi. Cependant, bien que ce programme ait été formulé il y a plus d'un an, je constate que la somme prêtée par les banques à cette fin atteint l'énorme chiffre d'un million. Ainsi en cas de perte le Gouvernement ne pourrait pas perdre plus de \$150,000.

Il reste donc une part substantielle de ces 50 millions au Gouvernement. Je me demande si le Gouvernement en votant cette somme a cherché à savoir quelles relations il pourrait y avoir entre cette somme et les déboursés réels qu'entraînerait son programme. Je n'ai adressé qu'un reproche à la Commission, c'est que son travail était certainement du ressort du Gouvernement même. Je sais que le Cabinet renferme des hommes compétents; je les ai côtoyés de près. Y a-t-il quelqu'un dans cette Chambre qui, connaissant bien un membre du Gouvernement, et la plupart des autres assez bien, serait d'avis que ce plan dépasse les capacités de la présente administration? Ce projet n'est pas bien compliqué; sa conception ne demande pas des aptitudes de grande envergure. Les résultats obtenus jusqu'à présent à ce sujet ne semblent pas dignes d'une mention dans le discours du trône.

Il est question ensuite de certaines nominations. Personne ne se plaint d'une rareté de nominations, car on en a fait un nombre considérable. On a nommé les membres du Conseil d'administration des Chemins de fer Nationaux, de même que le Bureau des Gouverneurs de la Société Radio-Canada, et nombre d'autres personnes dont il n'est pas fait mention ici.

La structure financière du National-Canadien sera révisée. Je ne veux pas dire que certaines mises au point d'assez peu d'importance n'auraient pas leur raison d'être, en vertu desquelles seraient biffées des livres du réseau pour être portées à ceux de l'Etat et ajoutées à notre dette nationale certaines

parties du capital dont on n'a jamais attendu aucun rendement, qui constituaient plutôt à vrai dire des contributions d'ordre politique à l'exécution de grandes entreprises nationales. Mais si l'on va plus loin dans l'abaissement du capital, si l'on se propose simplement de donner à l'exploitation du réseau une apparence meilleure que la réalité, le résultat de l'opération sera nuisible; il ajoutera aux difficultés du Parlement et au fardeau que doit supporter le contribuable. Un enfant comprendrait comment il peut être nuisible. Certaines personnalités éminentes du monde de la finance, je ne l'ignore pas, ont préconisé l'abaissement du capital jusqu'au niveau de la valeur réelle, comme ils disent. Aucun prince de la finance ne me fera partager son avis sur ce point. Je veux qu'on nous présente le réseau National sous ses véritables couleurs, que le crédit et le débit de ses bilans reflètent la vérité, tout simplement. Si l'on n'expose pas toute la vérité, si l'on n'indique pas l'état réel du réseau, on favorisera la prodigalité, les politiques fausses et nous serons témoins de l'une et des autres.

Certaines paroles de celui qui a proposé l'adresse me portent à examiner d'autres passages du discours du trône. Mes remarques sur ce sujet peuvent se rattacher à cet extrait du discours du trône:

La situation internationale continue de causer bien des inquiétudes. A sa réunion de septembre, l'Assemblée de la Société des Nations a sérieusement envisagé les effets que de récents incidents peuvent avoir sur l'action de la Société, et elle a désigné une commission, dont le Canada fait partie, pour étudier l'application des principes du Pacte.

Je crois saisir la signification de ce passage, honorables sénateurs, mais je n'en suis pas sûr. Ce texte ne veut pas dire grand chose. Mais la première phrase est lourde de sens: "La situation internationale continue de causer bien des inquiétudes." On invite le Parlement du Canada à alléger son anxiété en se joignant à la Société des Nations pour étudier avec le plus grand soin l'application des principes du Pacte. Je préférerais une méthode plus immédiatement pratique de traiter le problème qui cause véritablement de l'anxiété et de la terreur dans le monde et auquel le Canada doit faire face. On ne saurait douter que l'état de choses existant en Europe cause de l'anxiété à la plus grande partie des habitants de notre Dominion. Mes honorables collègues ont-ils pu causer d'un sujet quelconque avec beaucoup de gens à l'esprit réfléchi au cours de la dernière année sans que ces interlocuteurs, au cours de la conversation, ne leur aient demandé ce qu'ils pensaient de la situation en Europe, ce qui allait se produire et ce qui en résulterait